



# ALGERIA

**Intervention de S.E.M. Mourad Benmehidi, Ambassadeur,  
Représentant Permanent**

**Lors de l'examen du point 56 de l'ordre du jour de la 3eme Commission :  
« Promotion de la femme »**

---

**New York, le 13 octobre 2008**

**Vérifiez au Prononcé**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant d'Antigua et Barbuda au nom du Groupe des 77 et la Chine et souhaite mettre l'accent sur quelques unes des mesures prises par l'Algérie en vue de combattre la violence à l'égard des femmes.

**Monsieur le Président,**

La condition de la femme en Algérie a enregistré des avancées rapides et remarquables et les pouvoirs publics sont déterminés à mener cette œuvre d'émancipation de la société à son terme

Des programmes et stratégies, des projets d'amendement de lois et autres initiatives accompagnent, depuis des années, cette évolution.

Dans le discours qu'il a prononcé lors de la journée mondiale de la femme le 8 mars de cette année, le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika a déclaré: « Certes, comme dans toutes les *entreprises humaines*, nous avons enregistré des victoires et des défaites, des avancées impétueuses et des reculs tragiques, mais dans deux domaines au moins, des progrès continus ont été incontestablement obtenus : celui de l'éducation et celui de la position de la femme au sein de notre société et dans tous les domaines de notre vie sociale ».

L'évolution de la société algérienne a conduit à des changements dans les mentalités, tant dans l'espace familial que dans l'espace public. Un certain nombre de tabous ont été brisés notamment celui de la violence contre les femmes.

La prise en charge de la question de la protection de la femme de la violence est certes consacrée dans la constitution et le code pénal algériens, mais dans le souci de d'étendre le champ de protection de la femme des manifestations de la violence et des dépassements nés de la mutation des rapports au sein de la société, le législateur algérien a, à la faveur de la révision du code pénal, introduit de nouvelles dispositions qui visent à réprimer le harcèlement sexuel et punir de l'emprisonnement et de l'amende les agissants.

Nul ne peut nier que les femmes et filles survivantes à la violence ont besoin, à chaque étape de leur vie, de pouvoir exprimer et soulager leur souffrance. Pour répondre à cette aspiration un centre d'écoute et d'aide aux victimes du harcèlement et des centres nationaux d'accueil des filles et femmes victimes de la violence ont été créés.

La « féminisation » du corps de la sécurité au niveau des commissariats de police est une autre mesure que les pouvoirs publics algériens ont mis en place en vue de renforcer et de développer les activités et actions de proximité et des espaces d'écoute destinés aux femmes en situation difficile ou en danger.

En plus des cours de Droits de l'Homme enseignés au niveau des écoles nationales militaires, de police, de la gendarmerie nationale et de la magistrature, des enseignements sur les moyens de prévention et de la lutte contre la violence conjugale ou familiale et les modalités de prise en charge des femmes victimes de violence sont dispensés aux élèves stagiaires pour l'accès au grades d'officier et d'inspecteur de police et d'agent de l'ordre public.

Afin de faire évoluer les mentalités, des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale sont menées, de façon soutenue, par le Ministère délégué chargé de la famille et de la condition féminine, avec la contribution des acteurs de la société civile (mouvement associatif féminin en particulier), des médias, des collectivités locales et des établissements scolaires.

**Monsieur le Président,**

En plus de ces entreprises, le gouvernement algérien a élaboré et lancé, en consultation avec les partenaires de la société civile, et avec l'aide de l'UNIFEM, le FNUAP et l'UNICEF, une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes qui vise non seulement à mobiliser les moyens à même de protéger la femme contre toute sorte de violence et prendre en charge celles qui en sont victimes, mais aussi la sensibilisation de la société sur la nécessité de combattre ce problème.

Ce sont là quelques témoignages de la volonté de mon pays de poursuivre ses efforts en vue de promouvoir les droits de la femme et combattre toutes les formes de violence à son égard. Ces accomplissements sont les résultats d'un processus évolutif et requièrent l'adhésion de toutes les composantes et parties prenantes de la société. L'Algérie s'y emploie activement et avec détermination grâce au dialogue inclusif et transparent qu'elle a réussi à instaurer ainsi qu'en restant attentive aux bonnes pratiques dans les autres pays.

**Monsieur le président,**

Permettez-moi, avant de conclure, de réitérer:

- Le ferme engagement de mon pays à mener, jusqu'à son terme, le processus d'émancipation de la femme algérienne ; et
- la solidarité agissante du gouvernement et du peuple algériens avec la femme sous occupation étrangère.

**Je vous remercie.**